



Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins De Guerre

Marie-Louise LORENZON
Vice Présidente de la FNAPOG Nationale
Présidente de la FNAPOG Moselle
120 Rue Principale
57450 FARSCHVILLER
☎ : 03-87-89-25-08
✉ : lorenzon-malou@wanadoo.fr

Farschviller le 21 Août 2019

Monsieur Jacques TOUBON
Défenseur des Droits
Libre Réponse 71120
75342 PARIS Cedex 07

Monsieur le Défenseur des Droits,

Je me permets aujourd'hui de faire appel à vous qui représentez une autorité constitutionnelle indépendante laquelle a la charge de veiller à la protection des droits et des libertés des citoyens et de promouvoir l'ÉGALITÉ, afin d'obtenir votre soutien dans le dossier qui nous oppose à l'Etat, lequel refuse de nous indemniser au même titre que les pupilles de la Nation et des orphelins de Guerre dépendants du décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004.

Je vous ai déjà écrit en tant que présidente de l'ANPNOGD de Moselle, un courrier accusant réception de ma lettre m'est parvenu, mais ensuite plus rien.

Les parlementaires vont mettre en place le nouveau Budget, et nous souhaitons vivement y figurer.

Depuis 15 ans nous nous battons pour obtenir cette égalité de traitement, nous avons fait des propositions valides et indolores pour les Finances de l'État et de nombreuses actions nouvelles ont été menées par notre fédération, pour que justice soit rendue lors du Grand Débat, aux orphelins de plus en plus vieillissants parmi lesquelles :

- Une proposition prônant un prélèvement sur les gains des bénéficiaires de la Française des Jeux.
- Le recensement officiel des Orphelins et des Pupilles de la Nation, qui a également été acté dans le Grand Débat. Cette demande avait déjà été faite par Madame Paola Zanetti en 2013 par écrit dans un amendement, voté par l'Assemblée Nationale, mais cette demande a été retoquée par le Conseil Constitutionnel, la jugeant comme un cavalier budgétaire.

On nous refuse ***l'application du droit à réparation***, malgré le soutien du corps législatif.

Nous refusons d'abandonner ! Il nous est, et vous le comprenez, impossible sans nous renier, de ne pas demander réparation, comme le précise ce droit créé en 1916.

Toutes nos demandes faites au Président de la République ont été retransmises à Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de Madame Florence Parly, ministre des Armées.

Monsieur Lauch a informé la présidente Nationale de la FNAPOG, Madame Anne Chalons, qu'il a été pris note des attentes de la FNAPOG et que cela a été transmis également à Madame la secrétaire d'État.

Malgré nos souhaits de dialogue, malgré nos propositions, le gouvernement ne veut pas faire ce recensement officiel, qui donnerait foi à nos dires, que les chiffres avancés pour notre indemnisation sont erronés, et de ce fait qu'une indemnisation puisse nous être octroyée, indépendamment des décrets de 2000 et de 2004, décrets qui ont ravivé la douleur enfouie dans nos mémoires.

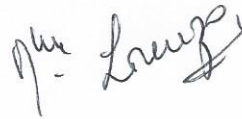
Dans ses réponses, pour justifier son refus, Madame la secrétaire d'État fait référence à la loi relative à la production d'identité actée par le conseil constitutionnel N°2012-652DC du 22 Mars 2012 alors que c'est un recensement sur la base du volontariat que nous demandons. Elle confond avec la collecte des données.

Et pour balayer toutes nos demandes, Madame Darrieussecq avance toujours le prétexte fallacieux des finances et évoque un coût de 2 milliards, somme déjà avancée il y a quelques années, alors que beaucoup d'entre nous sont morts.

Dans votre courrier du 15 avril 2015 vous écrivez à Monsieur André Lefebvre alors président national :
« Je tiens à vous informer que j'ai pris l'attache tant du président de l'Assemblée Nationale que du président du Sénat, pour leur signaler ces différences de traitements ».

Devant l'État qui demeure sourd aux cris de plus en plus désespérés des enfants des « Morts pour la France », les vrais héros de la Nation : ***Que pouvez-vous faire en tant que défenseur d'une juste cause telle que celle-là, avant que les bénéficiaires ne soient tous morts*** (âge moyen 80 ans) ?

Dans l'espoir que ma lettre retiendra toute votre attention et qu'une vraie réponse me soit donnée, je vous prie de recevoir Monsieur le Défenseur des Droits, mes salutations les plus respectueuses.



Marie-Louise LORENZON